



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Dépendance à l'alcool

Question écrite n° 31542

Texte de la question

Mme Marie-Pierre Rixain appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la prise en charge des femmes en situation de dépendance alcoolique. L'alcool est la deuxième cause de mortalité en France après le tabac. Or, si on observe une tendance générale à la diminution de la consommation d'alcool, la consommation des femmes augmente pour rejoindre le niveau de celle des hommes d'après le dernier bulletin de Santé publique France. Une hausse qui, si elle s'explique par de nouvelles pratiques culturelles où l'alcool n'est plus réservé aux seuls hommes, demeure inquiétante. Car les femmes apparaissent plus fragiles que les hommes face aux abus et aux dépendances à l'alcool. C'est ce qui a été identifié par les différentes stratégies gouvernementales et européennes en matière de lutte contre les conduites addictives qui classent les femmes toxicodépendantes parmi les publics les plus vulnérables à plusieurs égards. D'abord, parce qu'il est constaté que l'alcoolémie apparaît plus élevée chez les femmes que les hommes à quantité égale d'alcool absorbée. À long terme, à consommation égale, les femmes ont plus d'atteintes neurologiques et développent plus tôt que les hommes des maladies qui y sont liées (tension artérielle, hépatite alcoolique aiguë ou de cirrhose, AVC). Selon l'Institut national du cancer, 17 % des cancers du sein seraient dus, en partie, à la consommation d'alcool. Par ailleurs, les femmes peuvent développer un syndrome d'alcoolisation fœtale qui concerne une naissance sur 1 000. L'alcool, par l'intermédiaire du placenta, est absorbé très rapidement par le fœtus, ce qui peut entraîner à long terme des conséquences graves sur le système nerveux du bébé ainsi qu'un retard de croissance et des malformations. Ensuite, parce qu'il existe un tabou sociétal autour de l'alcoolisme féminin qui retarde la prise en charge médicale des femmes en situation de dépendance. Aussi, elle souhaite connaître les dispositifs qui peuvent être mis en place pour que la prise en charge médicale arrive plus rapidement dans le processus de dépendance des femmes.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Pierre Rixain](#)

Circonscription : Essonne (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31542

Rubrique : Alcools et boissons alcoolisées

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 août 2020](#), page 5248

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)